

Assurance collective : nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2025

Bien que vous trouviez ici quelques répétitions, il est important de retourner quelques années en arrière pour expliquer les hausses de tarification que nous vivons avec notre régime d'assurance collective.

L'objectif derrière l'appel d'offres en 2018 était de revoir la structure du régime dans son ensemble afin de permettre que chaque assuré puisse choisir des protections adaptées à ses besoins en assurance maladie tout en essayant de freiner les hausses de tarification. C'était le moment idéal puisque les conventions collectives du secteur public arrivaient à terme et que les compagnies d'assurance ne voulaient pas perdre leur part du marché.

La souplesse du nouveau régime permet de payer pour ce dont nous avons réellement besoin. Il est maintenant possible d'ajouter des protections au fil du temps, et ce, sans démontrer de preuves de bonne santé. De plus, comme demandé lors des sondages, le régime a été bonifié afin de pouvoir offrir un régime facultatif de soins dentaires. Cela a répondu à un besoin puisque de nombreuses personnes ont ajouté les soins dentaires à leur portefeuille de services.

Sans nous estimer chanceux, à la suite de l'appel d'offres, les frais administratifs sont passés de 12,13 % à 8,99 %. Une économie réelle et récurrente de 3 % des coûts pour la durée du contrat.

Un régime à rétention

L'appel d'offres aura permis de plafonner les augmentations dès 2021 jusqu'en 2025. Sans cela, les augmentations auraient été beaucoup plus importantes en assurance maladie compte tenu de la très forte utilisation de ce régime, de l'explosion du coût des médicaments et



La francisation : Des opportunités envolées

Édito du président

On dirait que, chaque mois, la CAQ sort un nouveau lapin de son chapeau. Elle nous annonce qu'il n'y a plus d'argent pour la francisation... Et pouf ! Elle accorde une hausse salariale aux cadres de Santé Québec. Je comprends mal la récente décision du gouvernement de réduire drastiquement les investissements en francisation.

Cette mesure découle d'une chicane entre les gouvernements provincial et fédéral sur les droits en immigration. Mais, c'est un calcul coûteux pour la société québécoise. Derrière cette querelle de voisinage se cachent des réalités humaines : des enseignants spécialisés en francisation ont perdu leur emploi et des immigrants se retrouvent sans soutien pour apprendre la langue de leur terre d'accueil.

Pour ces nouveaux arrivants, cette décision fait entrave à leur intégration sociale qui passe inévitablement par l'apprentissage de la langue française. Franciser les adultes permet aux parents de soutenir leurs enfants qui fréquentent l'école au secteur des jeunes. C'est leur porte d'entrée vers le marché du travail, contribution essentielle à l'essor économique de la société québécoise.

Pour nos collègues de la francisation, cette décision a été un véritable coup de massue. La mission première des enseignantes et des enseignants est d'éduquer et de former des citoyens capables de participer pleinement à la société québécoise. La CAQ leur a retiré cette mission, préférant la confier au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

À cela s'ajoute un stress immense lié à l'incertitude de la perte d'emploi. Pour un gouvernement qui prétend faire de l'éducation une priorité, le décalage entre son discours et ses actions montre une gouver-

nance incohérente qui laisse de côté des acteurs de la société voulant participer, la population immigrante et le personnel enseignant de la francisation.

Que peut faire la société québécoise ? Accepter cette chicane puérile et surtout, cette décision irresponsable, représenterait un échec collectif. Donc, comment construire une cohésion sociale si nous tournons le dos à ceux que nous avons choisi d'accueillir ? Comment alors bâtir un avenir inclusif sans investir dans le vecteur socioculturel qu'est la francisation ?

La réponse est simple. Nous avons la chance de vivre dans une démocratie saine. Les récents sondages montrent une baisse de popularité de la CAQ qui n'est pas surprenante. Les Québécoises et les Québécois n'adhèrent plus aux discours démagogiques et aux décisions électoralistes.

Ce rejet croissant par l'électorat traduit une ligne claire que devraient comprendre nos décideurs : l'avenir du Québec n'est pas une bâtisse que l'on peut reconstruire tous les quatre ans.

Nous sommes une terre d'accueil, le français y est un pilier absolu et l'éducation une priorité établie. La francisation, ce n'est pas une ligne dans un budget comptable. C'est un investissement à long terme dans la richesse humaine et dans l'inclusion économique. C'est un vecteur de croissance autant que les projets comme Northvolt. Ignorer cela revient à tourner le dos à ce qui fait la force de notre nation. Le gouvernement doit revenir sur sa décision et offrir un financement en francisation à la hauteur des besoins réels dans les milieux.

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain



Alors que la lutte devait être serrée et que les sondages favorables au camp républicain pouvaient encore se tromper, tard dans la nuit du 5 au 6 novembre, Trump a incontestablement été déclaré vainqueur. Le suspens n'aura été que de courte durée, car les États pivots se teintaient de rouge les uns après les autres. Puis, à l'incompréhension suit la résignation de voir de nouveau Donald Trump diriger le plus puissant pays au monde.

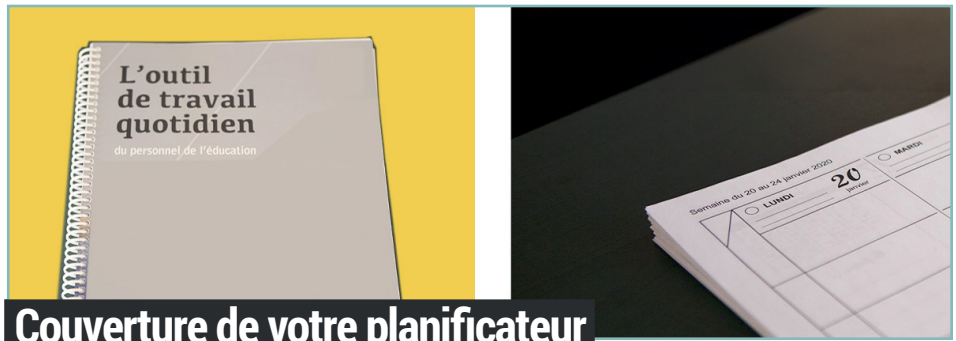
Les raisons de la défaite de Kamala Harris sont multiples : une nomination tardive, un programme qu'elle n'a pas eu le temps de décliner et des difficultés à mobiliser les électeurs historiquement acquis aux démocrates. Le déficit de voix pour son parti, par rapport à 2020, est considérable... 9 millions. Impossible dans ce contexte d'envisager une victoire.

Vous craigniez Trump la 1^{re} fois ? Préparez-vous pour le 2^e tour ! Cette fois, sa présidence se fera sans contre-pouvoir. La chambre des représentants et le Sénat lui sont déjà acquis et ils n'auront d'autres alternatives que d'acquiescer et soutenir ses demandes. Quant au cabinet, en voie de finalisation, il sera composé entre autres des plus fidèles : Pete Hegseth, Mike Huckabee, Elon Musk, Robert F. Kennedy Jr. et Tulsi Gabbard... Tous connus pour leurs positions tranchées et souvent surprenantes.

Le Plan 2025 peut maintenant entrer dans sa phase d'exécution. Au menu pour nos voisins du Sud : Remplacement des fonctionnaires fédéraux, protectionnisme économique, climatosepticisme, atteintes aux droits des femmes et des minorités. De ce côté-ci de la frontière, des retombées sont très probables.

L'avenir des États-Unis est tout aussi imprévisible que son futur dirigeant. Après un mandat de 4 ans, quelle sera l'ampleur des dommages ? Est-ce que cette société profondément divisée saura retrouver sa quiétude ?

Stéphane Dupray
pour le comité sociopolitique



Couverture de votre planificateur

Voici venu le moment où nous faisons appel à vous, nos membres, pour illustrer la page couverture du prochain planificateur *L'outil de travail quotidien*.

Nous attendons vos créations, peu importe leur format : photographie, peinture, aquarelle, gravure, etc. Soyez imaginatifs, il n'y a ni sujet ni thème imposé !

Vous avez jusqu'au 16 décembre à 16 h pour nous faire parvenir, par courriel, une photographie de bonne qualité de l'œuvre que vous souhaitez proposer pour l'édition 2025-2026 du planificateur. Écrivez à Emilie Boudages à l'adresse suivante : ebourdages@syndicatdechamplain.com.

Le conseil d'administration fera un choix, lors de sa séance en décembre, parmi les œuvres qui lui auront été soumises. Notez bien que ce concours s'adresse uniquement aux membres du Syndicat de Champlain et que chaque artiste peut présenter un maximum de trois œuvres.



Retour sur le réseau de l'action féministe

Les 3 et 4 octobre derniers, se tenait le réseau de l'action féministe CSQ à Mont-Tremblant. C'était la première rencontre du nouveau triennat à la suite du Congrès de la centrale en juin dernier.

Des femmes inspirantes nous ont partagé leur réalité et leurs motivations. Ce fut l'occasion d'amorcer de belles discussions quant aux futurs enjeux du comité. Nous avons particulièrement aimé les conférencières, Marie-Sophie Villeneuve, conseillère à l'action sociopolitique de la CSQ et Madame Minh Nguyen, fiscaliste.

Mme Villeneuve nous a présenté une revue de l'évolution du droit des femmes et des minorités pour mieux comprendre d'où nous venons et comment nous avons agi pour devenir ce que nous sommes aujourd'hui. Tout n'est pas parfait et encore

moins acquis. De grandes luttes demeurent, mais il fut intéressant de connaître les gains majeurs qui ont amélioré la condition féminine à travers l'Histoire. Également, Mme Nguyen nous a expliqué les différentes luttes syndicales qui ont joué un rôle déterminant dans l'amélioration des conditions des femmes.

Le réseau a été fait sous le signe d'une question capitale : quel est le niveau de confiance des femmes envers nos institutions ? Nous, membres de votre comité de l'action féministe, sommes revenues de cet événement plus informées et outillées et, déjà, nous rassemblons nos idées afin d'organiser des activités durant lesquelles vous pourrez à votre tour bénéficier de la richesse des renseignements transmis par les personnes-ressources. Ce seront des rendez-vous à ne pas manquer !

Julie Demers
pour le comité des femmes



Objet : Gel de recrutement du 1^{er} novembre 2024

Geneviève en lettre attachée

J'aimerais revenir sur un sujet qui a fait l'objet « d'annonces-choc » en octobre dernier : le gel de recrutement. En effet, le Conseil du trésor, ayant adopté des mesures restrictives pour contrôler l'ensemble des dépenses de ses ministères, a mandaté les sous-ministres responsables d'annoncer qu'à partir du 1^{er} novembre 2024, aucune embauche ne serait faite pour remplacer le personnel qui, pour une raison ou une autre, quitte ou s'absente en laissant une chaise vide à combler.

Alors que les centres de services scolaires devaient être épargnés par cette mesure austère, on s'est quand même donné la peine de prévenir les représentants du personnel de soutien des impacts que cela pourrait avoir sur leurs membres. Se sont enchaînés, convocation de dernière minute, annonce précipitée, promesse de n'y voir aucune différence, prétention de protéger les services directs aux élèves puis, détails supplémentaires à venir. Eh bien, en voilà de la déclaration d'course!

Je me rappelle, c'était un vendredi. Nous avons accueilli cette affirmation comme une bombe de stupéfaction. L'amélioration des conditions de travail pour le personnel de soutien était la pierre angulaire des demandes lors des dernières négociations. Commenant à peine à appliquer les nouvelles conventions collectives, voilà que, sans même attendre de voir comment ces changements engendreraient la rémission d'une partie du réseau, le gouvernement a choisi de restreindre l'apport d'eau au moulin. Mais, sans savoir vraiment comment il allait s'y prendre.

Dans l'art de semer la confusion et l'incertitude, je peux dire que notre gouvernement nous a livré une belle performance. Il a ouvert grand la porte pour laisser planer le doute sur les torts que le personnel de soutien aurait encore à encaisser, sur les impacts réels qui se répercuteraient dans les milieux, sur la recrudescence de la précarité ou encore sur les efforts vains à valoriser et à rendre attrayants les emplois de soutien. Il ne restait plus qu'à patienter... Mais, attendre... ça devient long et plus ça s'étire dans le temps, plus l'insécurité s'installe. On se surprend parfois à s'encourager parce que rien ne se passe, parfois à s'enliser dans un scénario dramatique. Je trouve juste que c'est malmener le réseau et les êtres humains qui y travaillent. Difficile alors de cultiver notre sentiment de confiance envers ces dirigeants qui sont censés avoir les pouvoirs de faire de l'École, un lieu de travail honorable.

Est-ce qu'on pourrait l'échapper belle? Admettons qu'on y croit. Et que l'on choisit l'optimisme. Dans une communication arrivée tout récemment, trêve de suspense pour le réseau scolaire, la sous-ministre, Madame Arav, énumérait tous les cas pour lesquels le gel de recrutement ne s'appliquait pas : le personnel offrant des services directs aux élèves, celui affecté à l'établissement scolaire et celui travaillant dans l'école dans le cadre de services centralisés, le personnel détenant une promesse d'embauche faite avant le 1^{er} novembre, le personnel saisonnier ou cyclique bénéficiant d'un droit de rappel, les étudiants et les stagiaires. Aussi, elle stipulait qu'un processus d'exemption était prévu pour permettre l'embauche de personnel en services indirects aux élèves sous autorisation exceptionnelle.

Peut-être qu'à ces conditions, on peut espérer qu'effectivement le Conseil du trésor jugera opportun d'assouplir ses mesures de contrôle et d'y mettre fin pour éviter de ne pas creuser lui-même la fosse de son réseau scolaire. Un gel d'embauche crée forcément une surcharge de travail pour ceux qui restent. Alors, nous serons là pour le leur rappeler.

Geneviève Bourbeau

Coordonnatrice



laPersonnelle

Économisez plus en regroupant vos assurances auto et habitation



En savoir plus

Assurance collective (suite)

des services professionnels et de la sous-tarifcation proposée par Beneva au cahier des charges de l'appel d'offres. Malgré ce qui a été dit précédemment, Beneva ne peut en aucun cas nous refiler le déficit accumulé en assurance maladie ou dans les autres garanties. L'assureur assume les déficits et, s'il y a des surplus, ils sont retournés à la CSQ qui les utilise selon ce qui a été décidé en instance (congé de primes). C'est ce qu'on appelle un régime à rétention. Il est important de mentionner ici, qu'en 2026, nous n'aurons plus de plafonnement de la tarification et que nous devrons payer le coût réel.

Comment est calculée une prime d'assurance collective ?

Annuellement, les actuaires calculent l'ensemble des réclamations des deux années précédentes dans une garantie (par exemple, l'assurance maladie) et ils y additionnent les frais administratifs de 8,99 %. Cette somme est divisée par le nombre de personnes participant à cette garantie. Le résultat de ce calcul est le pourcentage d'augmentation pour l'année suivante. Pour 2025, nous aurons une augmentation de 12 % des primes en assurance maladie, de 4 % en soins dentaires et de 10 % en assurance salaire de longue durée. Il n'y aura aucune hausse de la tarification pour l'assurance-vie.

Les raisons de l'augmentation de 12 % en assurance maladie au 1^{er} janvier 2025 :

- Dans le régime *Alter ego*, il y a plus de 58 000 certificats dans le régime d'assurance maladie et plus de 89 000, en assurance salaire de longue durée.
- Les réclamations pour les médicaments n'ont cessé d'augmenter : 90 M \$ en 2020, 101 M \$ en 2021, 106 M \$ en 2022 et 117 M \$ en 2023.
- Le coût moyen d'un médicament est passé de 69 \$ en 2022 à 72 \$ en 2023.
- Nos 50 plus grands réclamants, à eux seuls, ont des réclamations de plus de 100 000 \$, dont un à plus de 1,7 M \$. Il ne s'agit pas ici de partir une enquête, mais plutôt de garder en tête que nous sommes protégés si la maladie survient.
- L'augmentation du nombre de réclamations soumise.

Contrôle des coûts et astuces pour limiter les dégâts

Certains gestes ont déjà été posés afin de contrôler l'augmentation des coûts, dont une clause de substitution générique qui oblige le pharmacien à offrir un médicament équivalent à moindre coût.

Un comité consultatif en assurance a été mis en place à la demande du conseil général de la CSQ afin de trouver des solutions concrètes pour le contrôle des coûts en assurance. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu; plusieurs pistes ont été étudiées ou le seront prochainement.

Nous avons également introduit une clause dans la dernière négociation des conventions collectives pour l'introduction ou l'augmentation de la quote-part patronale et une brèche a été faite.

Nous militons toujours pour un régime d'assurance médicaments public et universel au Canada et au Québec. Le Fédéral a ouvert la porte à un remboursement des médicaments contraceptifs et ceux pour soigner le diabète, mais malheureusement, une « guerre » de juridiction avec le gouvernement québécois nous empêche d'en bénéficier. D'ailleurs, nous vous invitons fortement à joindre votre voix à la nôtre en allant signer la pétition <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-10999/index.html>

Chaque effort individuel peut aussi réduire les coûts. Comment ?

- Acheter pour trois mois de médica-

ments de maintien pour les maladies chroniques.

- Magasiner sa pharmacie, car les honoraires des pharmaciens peuvent grandement varier d'une pharmacie à l'autre, puisque les honoraires professionnels du pharmacien ne sont pas plafonnés dans les régimes privés comme celui de la CSQ.
- Faire une soumission pour l'achat de ses médicaments à une pharmacie postale.
- Réclamer les médicaments dans le régime public (RAMQ) lorsque la personne reçoit des indemnités de la CNESST ou de la SAAQ, car si la personne fait des réclamations à ces organismes, les médicaments seront remboursés à 100 % au lieu de 80 % et ne coûteront rien au régime collectif.
- Partager et visionner les capsules informatives qui ont été produites afin de s'outiller pour l'achat de ses médicaments en visitant notre site Internet.

Nous sommes bien au fait de l'augmentation du coût des médicaments et des services professionnels et nous travaillons avec assiduité afin de trouver des solutions pour pouvoir contrer l'inflation et offrir des protections qui tiendront compte de la capacité à payer des personnes qui y participent.

En cas de besoin : Le numéro de la ligne dédiée aux membres de la CSQ chez Beneva est le suivant : 1 888-277-0006.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

